



Succession évaluation d'un terrain

Par **reymike**, le **17/05/2014** à **12:43**

Bonjour,

Dans la succession en cours dans la famille, il y a un grand terrain en zone constructible mais le défunt bataillait depuis des années pour réussir à déposer un permis (problèmes avec l'urbanisme) un refus de permis a été reçu peu de temps avant son décès.

Comment faut t'il évaluer ce terrain dans la succession ? terrain constructible ? terrain agricole ? cela modifie largement sa valeur.

Et si une fois la répartition faites le terrain réussit à être vendu constructible que se passera t'il ? certains auront été lésés ..?

Merci d'avance a vous.

Cordialement

Par **domat**, le **17/05/2014** à **20:19**

bjr,

il ne faut pas mélanger la constructibilité d'un terrain et le refus d'un permis de construire qui peut avoir de multiples raisons non liées au terrain.

si le terrain est en zone constructible, il doit être évalué comme un terrain constructible.

il est possible de faire une demande de certificat d'urbanisme soit d'information soit opérationnel.

cdt

Par **reymike**, le **17/05/2014** à **22:31**

Bonjour,

merci pour votre réponse, le soucis est que le PLU est en train de changer et va transformer la zone en agricole, il ne devrait pas être en place avant la fin de l'année mais la mairie parle de sursis à statuer, invoque que pour augmenter la capacité EDF la mairie devrait payer ... de fait même si le terrain est en zone constructible, il sera très difficile de le vendre en tant que tel et le valoriser dans les délais ... c'est possible mais pas sur .

Voilà l'interrogation

Merci de me donner votre avis .

Cordialement